

Non à ce lycée du tri social !

La rentrée 2020 n'est pas une rentrée normale. Les personnels et les élèves vivent des situations de travail extrêmement dégradées du fait des mesures sanitaires. Le moins que l'on puisse dire est que le ministre et son administration n'ont pas aidé à rendre cette rentrée plus acceptable.

En effet, aucun investissement massif en postes, en locaux, en personnels de surveillance et de santé ni même de réflexion pédagogique ou d'allègements de programmes n'ont été mis en œuvre. La baisse des effectifs par classe et la prise en compte de l'accroissement de la difficulté scolaire suite au confinement, auraient pourtant permis la distanciation physique, recommandée par le ministère et une vraie remédiation.

Dans le même temps, les lycées généraux et technologiques doivent poursuivre la réforme Blanquer avec l'entrée en terminale de la première génération d'élèves concernée.

Cette année, par exemple, les élèves de Terminale vont devoir préparer le grand oral et rattraper le retard accumulé du 3^e trimestre dans des spécialités dont les épreuves auront lieu en mars. Quant à la distanciation physique, la multiplication des groupes de spécialité rend le brassage des élèves inéluctable.

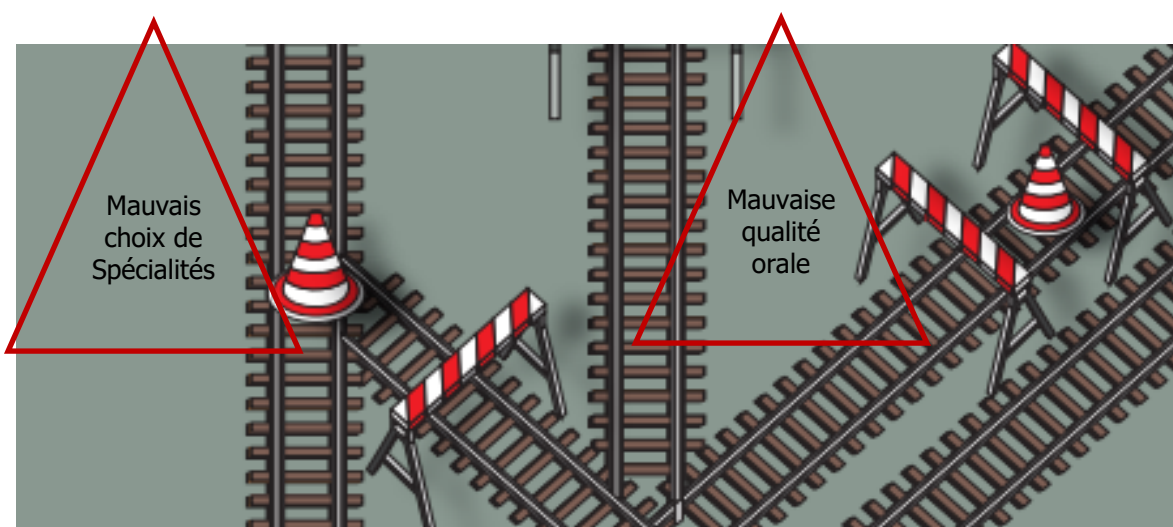
Enfin, les conséquences des choix d'abandon de spécialité pour les poursuites d'étude des élèves vont apparaître avec les résultats de Parcoursup.

L'année scolaire précédente avait d'ores et déjà confirmé la nocivité de cette réforme : choix de spécialités fragilisant les élèves peu au fait du système scolaire, refus des E3C, tendance à l'explosion des groupes classes...

De même, la session 2020 du baccalauréat et les harmonisations improvisées des notes par les jurys ont démontré le côté intrinsèquement inégalitaire de la réforme avec la prise en compte du contrôle continu pour 40% de la note finale.

De tout cela, Jean-Michel Blanquer n'en a cure. Il fait le choix d'une réforme cosmétique des E3C, dénommées à présent évaluations communes, qui accentue un peu plus encore leur caractère local. De même, il entérine l'explosion progressive des groupes classes en annonçant une réforme des conseils de classe et du rôle des professeur·es principales·aux.

Pour le ministre, la crise ne change rien, il entérine un lycée du tri social et la sélection à l'entrée de l'université au détriment des élèves issu·es des milieux populaires et du caractère national du baccalauréat.



Plus que jamais, la mobilisation contre cette politique et pour un lycée émancipateur est à l'ordre du jour de cette année scolaire !

Rentrée Covid en lycée...

Les problèmes à soulever

Comme dans les collèges et les LP, les lycées généraux et technologiques connaissent une rentrée confrontée au Covid. Le protocole est simple (masques pour toutes et tous, gel hydroalcoolique à disposition...), peut-être même un peu léger. Et pas toujours suivi !

En effet, en LGT, les effectifs totaux sont importants, la plupart des établissements accueillant plus de 1000 élèves. S'ajoutent une hausse des effectifs en cette rentrée et des établissements souvent bondés. Les effectifs par classe, sans avoir bondi, ont encore légèrement cru, rendant le respect des gestes barrières compliqué. La réforme aggrave encore la situation en accentuant le brassage : souvent, les enseignements de spécialité mélangent plusieurs classes, ce qui multiplie les contacts et les chassés-croisés dans les couloirs. Sans parler du passage à la cantine, où sans agents et AED supplémentaires il est impossible d'envisager plusieurs services.



Dans le second degré : + 22.484 élèves 440 postes en moins !

Dans les lycées comme ailleurs dans l'Éducation Nationale, la baisse des effectifs et le maintien du groupe classe sont à la fois des impératifs pédagogiques et sanitaires !

Demandez les programmes !

Au moment de la présentation des nouveaux programmes de lycée en Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), la CGT mais aussi les autres organisations syndicales ont voté contre, parfois avec le soutien des corps d'inspection : encyclopédisme des programmes, incohérences, voire réduction de la liberté pédagogique (comme en Français avec l'imposition des œuvres à l'épreuve orale du bac) et globalement l'écart entre les exigences prétendues des programmes et les moyens matériels de leur mise en œuvre ont interpellé nos professions. Pour autant, les programmes ont été mis en œuvre tels quels puisque le vote au CSE n'est que consultatif.

Un allègement des programmes ?

Suite aux difficultés dans la mise en œuvre de ces mêmes programmes au printemps 2020 pour cause de crise sanitaire, nous avons demandé un allègement exceptionnel afin de ne pas mettre en difficultés les élèves actuellement scolarisés en Première ou Terminale. Une fois de plus, nous n'avons pas été écoutés.

Les « programmes limitatifs », kezaiko ?

Ce ne sont pas des allègements de programme. Ils ne concernent que les spécialités de Première et Terminale. Comme les épreuves terminales de spécialité auront lieu en mars, il sera impossible pour les enseignant-es de boucler la totalité du programme avant les épreuves. Ainsi, les programmes limitatifs, dont les modalités varient d'une discipline à l'autre, ont vocation à définir les parties de programmes qui doivent être traitées avant les épreuves. Cette organisation sous-entend que certaines parties du programme ont moins d'importance que d'autres. Quel statut auront les contenus de cours du troisième trimestre aux yeux des élèves, au moment où la préparation du grand oral devient une urgence ?

Le grand oral – Après l'école de classe à l'écrit, l'école de classe à l'oral !

Selon notre ministère, le grand oral permet de valoriser les « faibles à l'écrit » mais « à l'aise à l'oral » et de réellement prendre en compte l'expression orale dans les apprentissages. Qu'en est-il réellement ?

D'abord, la réalité de l'épreuve : Le jury choisit entre deux questions proposées par chaque candidat-e et portant sur ses deux spécialités (soit prises séparément, soit transversales).



Après 20 minutes de préparation, l'élève expose l'intérêt de sa problématique et en donne une réponse argumentée (5 minutes). S'ensuit un entretien de 10 minutes où le jury questionne l'élève pour approfondir sa pensée. Enfin, les 5 dernières minutes sont consacrées à étudier son projet d'orientation.

Comment évaluer les candidat-es ? L'annexe 1 du décret 2020-036 du 11-2-2020 fournit une grille « indicative ». Sur 5 items, l'un porte sur les connaissances, un second sur la manière d'argumenter... deux aspects que nous traitons régulièrement en cours. En revanche les 3 autres items, « qualité orale », « qualité de la prise de parole » et « qualité de l'interaction », ne sont jamais abordés en cours en temps normal et ne font l'objet d'aucune indication spécifique dans nos programmes.

On peut aussi redouter l'impact sur les logiques de genre : à origine sociale identique, les garçons sont favorisés ; en effet de nombreuses études montrent qu'ils sont perçus comme plus « crédibles » à l'oral.



Or, non seulement les programmes de Terminale sont denses, mais aucun moyen spécifique n'a été donné pour ce travail avec les élèves. Faudra-t-il choisir entre finir le programme ou les préparer ?

Au-delà, ces apprentissages sont longs et même en s'y prenant en première, ils nécessitent du temps individualisé et une formation des personnels sur ces questions...sauf qu'aucun moyen n'est alloué. Que dire de la partie où l'élève présente son projet d'orientation ? Non seulement l'organisation du lycée ne permet pas sérieusement d'aider les élèves à construire leur projet d'avenir, mais on peut surtout critiquer le dévoiement de l'orientation par cette réforme au service du tri social sans parler de l'illégitimité d'évaluer pour le bac un projet personnel privé !

Dans ces conditions, l'épreuve s'apparente à une farce où l'on évalue plus le capital culturel de l'élève (et donc de son milieu) que ses apprentissages réels. Ceci dans un processus qui isole, renvoyant l'élève en échec à sa responsabilité individuelle : « tes qualités orales sont insuffisantes » ; « ton projet n'est pas assez préparé ». Le meilleur étant sans doute « tu n'es pas assez autonome ». Bref, pour paraphraser Bourdieu, Le Grand Oral est sans doute l'une des épreuves qui transforme le plus les inégalités sociales en inégalités scolaires. Le tout pour 10% des coefficients du bac.

60% en contrôle final

- fin de Première : épreuves de Français (coeff 10)
- Terminale : - en Mars: les 2 spécialités (coeff 16x2)- en Juin: Philo (coeff 8) et Grand Oral (coeff 10)

40% en contrôle continu

- 10% : moyennes annuelles de Première et Terminale (coeff 1 par matière)
- 30% : Épreuves Communes de Cycle Terminal (ECCT ex E3C)



La durée des épreuves écrites de Langues, littératures et cultures étrangères et régionales passe de 4h à 3h30.

Les Épreuves Communes de Cycle Terminal (ECCT) en HG, LVA, LVB, enseignement scientifique en lycée général et maths pour les séries techno.

Quand ?

- 2 sessions en Première : 1 deuxième trimestre + 1 au 3^e trimestre + spé abandonnée
- 1 session au 3^e trimestre de Terminale

Comment ?

Le-la chef-fe d'établissement décide de l'organisation et du calendrier des épreuves après avis du conseil pédagogique et **délibération du conseil d'admi-**

Quelle évaluation ?

Corrigées par un-e enseignant-e n'ayant pas l'élève. Rendues à l'élève le plus tôt possible **alors que la commission d'harmonisation se tiendra en fin d'année scolaire.**

Le Bulletin Officiel insiste sur la nécessité d'éviter la banalisation des cours et donc d'intégrer les différentes évaluations à l'emploi du temps ordinaire de la classe : **il faut donc tenter d'imposer dans les CA que les établissements banalisent les journées de cours** sur certaines dates en insistant sur la difficulté d'articuler épreuves/cours et sur la perte de solennité de l'épreuve qui en réduit d'autant l'importance.



Nouvelle spécialité : Introduction de la spécialité Anglais, monde contemporain ainsi que du Portugais à titre expérimental en LLCER.

Nouveauté sur les options : quel que soit le nombre d'options de l'élève, seules les 2 meilleures pourront être intégrées dans la moyenne annuelle. Sauf dans deux cas :

- ✎ L'option LCA dans laquelle les points supérieurs à 10/20 sur les moyennes annuelles sont affectés d'un coefficient 3 et s'ajoutent aux points de la/du candidat-e (c'est le « bonus LCA »). Cela est vrai même si LCA n'est pas dans les deux meilleures moyennes des options.
- ✎ En sections européennes et de langue orientale (SELO) : les moyennes annuelles de la langue vivante renforcée suivie et/ou de la disci-

pline non linguistique (DNL) comptent dans tous les cas.

Évolution des conseils de classe et du rôle de la/du professeur-e principal-e :

Les spécialités provoquent souvent l'éclatement du groupe classe. Dans ce contexte, le ministère a annoncé sa volonté de créer des référent-es de spécialité aux côtés (ou à la place ?) des PP. Depuis cette annonce, aucun projet de texte n'est parvenu aux organisations syndicales. Nous sommes donc en attente de discussions sur le sujet.

Quel que soit le détail du projet, la CGT Educ'action continuera de refuser l'éclatement du groupe classe.



Risque de semestrialisation en Lycée Général et Technologique ?

Dès l'année scolaire 2019-2020, certain-es chef-fes d'établissement ont proposé que l'année scolaire ne soit plus organisée en trimestres mais en semestres. Comme ce schéma risque de se reproduire dans de nombreux établissements, il nous semble important de revenir dessus.

Les directions des établissements évoquent le fait de rendre les conseils de classe plus efficaces : avec l'éclatement du groupe classe, ceux-ci deviennent pléthoriques ou flous. En parallèle, revient l'idée – parfois fondée – que les bilans des conseils de classe ne prennent pas assez le temps d'accompagner chaque élève pour l'aider à progresser.

La raison sous-jacente de la semestrialisation est de transformer les conseils de classe en « conseils

d'orientation » dans le sillage de Parcoursup. En l'occurrence un espace de tri supplémentaire se substitue donc au bilan pédagogique.

Et ne croyons pas que la semestrialisation simplifierait notre travail en supprimant un conseil de classe par classe. Il impliquerait des bilans de mi-semestres tout aussi fastidieux mais à l'effet fort discutable, les élèves ne leur accordant pas le même statut qu'un véritable bulletin trimestriel. Nos camarades intervenant en lycée professionnel sont clairs sur le sujet. Sans parler du risque de semestrialisation des emplois du temps...

Ce type de mesure doit obligatoirement faire l'objet d'un vote en conseil d'administration. Nous incitons les personnels à refuser la semestrialisation et à en exposer les effets nocifs auprès des représentant-es des usager-es.

Les nouvelles dispositions relatives à l'inscription en LV au bac dissuadent les élèves maîtrisant une langue étrangère « rare » de la valoriser. Immigré-es et leurs descendant-es, classes populaires et filles sont les plus touché-es. Comme d'habitude?

Si l'élève souhaite passer au bac une langue non enseignée dans l'établissement (arabe, turc, polonais, portugais...), le CNED est obligatoire. La famille doit se débrouiller pour s'inscrire, la prise en charge financière se fait « au cas par cas » donc de façon inégale ; les élèves sans connexion ou sans pièce à soi pour travailler au calme sont défavorisé-es.

La langue étudiée en LV1 ou 2 restera sans doute évaluée comme telle durant l'année, même si l'élève est évalué.e par le CNED en LV1/2 aussi : il faut donc être fort.e partout et prêt.e à fournir un surcroît de travail – à distance – dans une année déjà surchargée pour cause de réforme. Les profs sont invité-es à mots à peine couverts à dissuader les têtue-s, sans pouvoir évaluer le niveau des élèves dans des langues qu'ils/elles n'enseignent pas.

Dans les séries technologiques, la question ne se pose même pas. L'ETLV (Enseignement Technologique en Langue Vivante) doit se faire dans une LVA proposée par l'établissement, et donc de fait imposée.

Il y aurait 6,5 millions de personnes (dont 3 millions d'arabophones) parlant habituellement ou occasionnellement une langue étrangère en France. Or malgré le nombre de locuteur-rices en arabe ou portugais par exemple, ces langues sont moins étudiées que le chinois qui compte moins de locuteur-rices. Cette disproportion est due au faible nombre de postes aux concours pour des langues pourtant très parlées : un racisme institutionnel dans lequel s'inscrivent les nouvelles dispositions sur les LV.

De plus, presque 1/3 des « élèves d'origine sociale défavorisée » choisissent la spécialité LLCE, et 35% des filles de toutes origines sociales : les classes populaires et les filles ont tendance à investir les langues plus que les autres. Leur compliquer ce choix revient à favoriser les CSP+ et les garçons.



Une suite à ces dispositions ?

Si les DHG baissent, qu'il faut faire des choix et qu'il est possible d'étudier une langue par le CNED, que vont devenir les LV dans certains établissements ? Le schéma pourrait aussi être appliqué aux options les plus rares, aux spécialités les moins choisies. C'est tout un contre-modèle éducatif qui se dessine.

Pour le ministère, les pédagogies de la rentrée ont de multiples visages : d'abord celui de « l'inventivité des professeurs » pour compenser la politique de rigueur. Ensuite celui des évaluations nationales - tests standardisés et remédiation mécanique sans réelle compréhension (#3èmeRépublique). Celui également du tout « livret de compétences » sur la base de tâches atomisées, séparées, et une bonne partie de savoir-être !

La pédagogie, c'est notre outil de travail !

Pour nous, les pédagogies de la rentrée sont tout autres. L'idée n'est pas de choisir entre Celestin Freinet, Jean-Pierre Astolfi, Jean-Pierre Terrail ou d'autres... mais elles auront plusieurs choses en commun : ne pas mettre les élèves dans des cases et les ouvrir au monde ; ne pas les isoler mais les aider à construire collectivement leurs connaissances ; ne pas les renvoyer à leur origine sociale sous couvert de « méritocratie » mais permettre la réussite de toutes et tous. Et par-dessus tout, arrêter de construire la concurrence scolaire entre élèves.

Plus encore que d'habitude, nous devons y réfléchir en cette rentrée. Les 6 derniers mois ont accentué les inégalités scolaires sans qu'une politique de remédiation n'ait été mise en œuvre. Mais comme nous n'aurons pas le temps de parler de tout, insistons sur trois aspects :

La nécessité de l'exigence : On voudrait nous faire croire que s'adapter aux difficultés des élèves signifie réduire l'étendue des apprentissages pour ne pas risquer de les perdre. Ce serait comme donner une seule rame à un naufragé parce qu'il a les bras fragiles. En réalité, s'adapter aux élèves « les plus fragiles » signifie trouver comment construire une démarche pédagogique les menant au même niveau de rigueur, de complexité et de détail que « les moins fragiles ».

La nécessité de l'explicite : de l'exigence découle l'obligation de supprimer l'implicite de nos déroulés de cours et de nos activités. Ne pas considérer qu'un savoir ou un savoir-faire est déjà acquis, qu'un-e élève peut déduire seul-e un sous-entendu dans les questions qu'on lui pose. Sinon, on court le risque que certains.es mobilisent ce qui a été appris hors de l'École et que d'autres n'ont pas appris.

La nécessité de l'autonomie : L'école décrète l'autonomie des élèves mais rien dans nos programmes ou nos formations ne nous dit comment faire acquérir cette autonomie. C'est donc à nous, sans notre institution mais collectivement (par le syndicat, l'équipe pédagogique...) de réfléchir aux outils, aux pas-à-pas et au suivi afin que nos élèves acquièrent cette autonomie au lieu de l'hériter.

Ainsi, reprendre en main nos pratiques pédagogiques signifie non seulement remettre la main sur notre outil de travail mais également sur notre organisation du travail en collectif en vue de construire un vrai service public d'Éducation.

Quelles propositions de la CGT pour le lycée en cette rentrée ?

En cette rentrée, le lycée cumule les facteurs de dysfonctionnements : la mise en œuvre compliquée de la réforme du lycée et du baccalauréat ; les effets de la remise en question des épreuves communes (E3C) de l'an dernier ; ceux du confinement et de ses suites.

Dès le printemps, la CGT Éduc'action a demandé un « collectif budgétaire », c'est-à-dire un budget supplémentaire, afin de pallier les effets de la crise. Sur le plan humain, cela pouvait se traduire par la prévision de supports supplémentaires pourvus par l'admission de tous les admissibles aux concours, l'augmentation des places aux prochains concours et la titularisation de tous les contractuel·les. Compte-tenu de cette rentrée, nos revendications prennent tout leur sens :

↳ **Des effectifs à 24 élèves maximum** en classe entière non seulement pour des raisons pédagogiques mais également des raisons sanitaires.

↳ **Des dédoublements et des heures à effectifs réduits définis nationalement** et non pas laissés « à l'autonomie des établissements ».

↳ **Le retour à un baccalauréat en contrôle final et la suppression de la sélection à l'entrée de l'université.**

↳ **L'abrogation de la réforme** en cours du lycée qui trie par la spécialisation, qui met en concurrence et qui isole en brisant en grande partie les groupes classe.



Éducation prioritaire

Pour les lycées généraux et technologiques, la CGT Éduc'action demande **une véritable politique** d'Éducation Prioritaire avec des moyens conséquents, notamment des effectifs par classe à 15 élèves. Parce que la difficulté scolaire ne s'arrête pas à la fin du collège.

La CGT porte un projet de Lycée Unique et Polytechnique via une unification progressive des trois voies du lycée (professionnel, technologique et général). Cela implique :

- un changement de politique d'encadrement : **une direction collégiale, tournante et élu.e** donnant plus de place à l'auto-organisation des équipes.
- **une réduction de la taille des établissements et leur transformation** en véritables lieux de vie pour les personnels et les élèves.
- **de véritables espaces démocratiques pour les élèves** : le lycée doit donc être un lieu où les initiatives des lycéen·nes sur le plan de l'activité syndicale ou de la construction de projets associatifs, culturels, sportifs doivent avoir les moyens de s'exprimer.